

comment comptabiliser mes heures en déplacement

Par sniper0705, le 21/01/2019 à 15:30

bonjour je suis salarié dans une boîte de plus de 50 personnes. sous la convention collective syntec. je suis chauffeur livreur a 39h/semaine et j'ai pas d'horaire fixe. je voudrais savoir comment je compte mes heures en déplacement (exemple j'ai une livraison lundi a Lyon pour 8h je part lundi matin à 2h je livre et je vais à l'hôtel et le lendemain je récupère ce que j'ai livré à 17h)

merci d'avance

Par P.M., le 21/01/2019 à 15:48

Bonjour,

Suivant l'art. L3121-1 du Code du Travail :

[quote]

La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

[/quote]

Par sniper0705, le 21/01/2019 à 15:57

merci donc après ma livraison je ne suis plus payé malgré que je suis en déplacement (je suis de Paris)

Par P.M., le 21/01/2019 à 16:08

Normalement pas mais il ne semble pas normal que vous n'ayez pas d'horaire car je pense que vous n'avez pas une totale liberté dans l'organisation de votre travail...